



Bénin



Burkina Faso



Niger

Cotonou, Niamey et Ouagadougou, le 11 JUIN 2018

**Les Chefs des Autorités
Administratives de la
Convention de Ramsar du
Bénin, du Burkina Faso et du
Niger**

A

**Madame la Secrétaire Générale
de la Convention de Ramsar
Rue Mauverney 28, CH-1196
GLAND, SUISSE.**

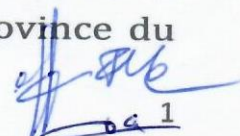
Tel.: +41 22 999 0170

**Objet : Désignation d'un Site Ramsar Transfrontalier
entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger**

Madame la Secrétaire Générale,

Nous venons par la présente soumettre au Secrétariat de la Convention de Ramsar pour désignation, le Complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari, comme zone humide d'importance internationale transfrontalière entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger.

Le Complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari est situé sur les territoires contigus des trois pays. Au Bénin, il couvre les communes de Tanguiéta, Matéri et Kèrou (Département de l'Atacora) ainsi que les communes de Banikoara, Kandi, Malanville et Karimama (Département de l'Alibori). Au Burkina Faso, il couvre la région de l'Est intégrant les provinces de la Tapoa, du Gourma et de la Kompienga ainsi que la province du


1

Koulpèlgo dans la région du Centre Est. Au Niger, il couvre les communes rurales de Gaya, Tanda, Sambera, Falmey, Fabirdji, Kirtachi et Tamou.

Le Complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari couvre une superficie d'environ **3.000.000 ha**, soit **1.410.293 ha** au Bénin, **1.106.760 ha** au Burkina Faso et **461.000 ha** au Niger.

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième pilier de la convention de Ramsar et conscient de l'importance de développer une coopération renforcée afin de réaliser les objectifs de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources, les trois (03) Etats ont convenu de proposer l'inscription du Complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari.

Cette proposition d'inscription est le fruit d'une longue et fructueuse coopération entre les autorités administratives en charge de la gestion du site et des autres acteurs. Elle bénéficie du soutien effectif des ministères en charge de l'environnement et des aires protégées des trois (03) Etats.

Vous trouverez inscrite dans le Système d'Information des Sites Ramsar (SISR), toute la documentation nécessaire pour la désignation de ce site.

Nous voudrions par la même occasion proposer la date du **12 juillet 2018** comme date officielle d'inscription du site transfrontalier W-Arly-Pendjari sur la Liste Ramsar.

En espérant que notre requête sera approuvée, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de notre considération distinguée.

Bénin



Le Directeur Général

François-Corneille KEDOWIDE

Burkina Faso



SP/CNDD
Secrétaire Permanent

Justin GOUNGOUNGA

Niger



Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
Direction de la Faune de la Chasse et des Aires Protégées
DFC/AP

Samaila SAHAILOU